

Profil et projection des poursuites en matière de drogue

Rapport provincial

PRAIRIES
(Manitoba, Saskatchewan,
Alberta et Territoires du Nord-Ouest)

par

Nathalie L. Quann, M.A

Kwing Hung, Ph.D.

Division de la recherche et de la statistique
Ministère de la Justice du Canada

mars 2000



Points saillants - Prairies

- En 1998, 6 236 adultes ont été inculpés par la police d'une infraction en matière de drogue. Ce chiffre représente 16,3 p. cent du nombre d'accusations au Canada, un pourcentage légèrement inférieur à la partie de la population canadienne qui réside dans les Prairies, soit 17 p. cent.
- De 1977 à 1998, le **nombre d'adultes inculpés** d'une infraction en matière de drogue a connu un recul de 60 p. cent, de 15 454 adultes accusés en 1977 à 6 236 adultes accusés en 1998. Toutefois, la tendance est à la hausse depuis quelques années.
- En ce qui concerne les **types de drogue**, le nombre d'adultes inculpés d'une infraction liée au cannabis avait diminué depuis 1981. À titre de comparaison, le nombre d'adultes inculpés d'une infraction liée à la cocaïne avait subi une hausse prononcée depuis la fin des années 1980. Le nombre d'adultes inculpés d'une infraction relative à diverses autres drogues a fluctué au cours des 20 dernières années. Toutefois, le nombre d'infractions liées à l'héroïne a diminué au cours de la période visée par l'examen.
- En ce qui a trait à la **nature de l'infraction**, la possession compte aujourd'hui pour 56 p. cent de toutes les accusations en matière de drogue portées contre des adultes et le trafic, pour 37 p. cent. Les 7 p. cent restant visent la culture et l'importation de drogue. Le pourcentage des infractions de possession et de trafic de drogue est demeuré stable au cours des dernières années.
- Une comparaison entre le nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue et le nombre d'affaires de drogue traitées par les **tribunaux provinciaux de juridiction criminelle des Prairies** (à l'exclusion du Manitoba) révèle que pour 100 adultes inculpés, environ 67 affaires sont portées devant les tribunaux.
- D'après la **méthode de projection par extrapolation** retenue, le nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue augmentera d'environ 10 p. cent au cours des cinq prochaines années et passera de 6 236 en 1998 à 6 863 en 2003.

Contexte

En septembre 1996, le Service des affaires des représentants, Direction du droit pénal du ministère de la Justice a demandé à la Division de la recherche et de la statistique d'analyser le taux des infractions en matière de drogue par le passé et de faire des projections pour l'avenir. L'analyse avait pour objet d'obtenir des renseignements qui faciliteraient les discussions relatives au nombre des affaires de drogue ainsi qu'à leur gestion.

Le présent rapport est une mise à jour du projet susmentionné. Le projet comprend deux groupes de rapports : un rapport national et une série de rapports par administration, provinciale ou territoriale. Les rapports contiennent des renseignements sur le profil historique de la tendance relative aux infractions en matière de drogue au cours des 20 dernières années, ainsi qu'une extrapolation sur cinq ans de la tendance future.

Source de données

Les profils et les projections sont fondés sur les données communiquées par la police et recueillies par le Centre canadien de la statistique juridique. Les données utilisées sont les plus récentes disponibles, soit celles des années 1977 à 1998. L'examen a pour objet d'obtenir des indicateurs de la charge de travail en matière de poursuites liées à la drogue et par conséquent, nous utiliserons les données relatives au nombre d'adultes qui ont été inculpés formellement par la police.

Les données ont été recueillies au moyen du système de Déclaration uniforme de la criminalité (DUC) qui contient les données sur la criminalité de tous les corps policiers du Canada. Le système contient les données les plus fiables et les plus récentes disponibles sur les infractions en matière de drogue au Canada. [À la demande du Service des affaires des représentants, le nombre d'infractions liées à la drogue mentionné dans le présent rapport comprend uniquement les infractions perpétrées en vertu de la *Loi sur les stupéfiants* (LS), et non les infractions en vertu de la *Loi sur les aliments et drogues* (LAD).]

Outre les données fournies par les corps policiers, nous examinerons également des données des cours criminelles provinciales recueillies par l'Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes. Toutefois, les données sont incomplètes : elles visent 9 provinces et territoires qui représentent 80 p. cent du nombre total d'affaires au Canada. Les données relatives à la Colombie-Britannique, au Manitoba et au Nouveau-Brunswick ne sont pas encore disponibles.

Profil des tendances historiques (Figures 1 et 2) (Annexes 1 et 2)

Les données des corps policiers de la DUC sont ventilées selon le type de drogue, notamment l'héroïne, la cocaïne, le cannabis et diverses autres drogues. Les données sont également réparties selon le type d'infraction, notamment la possession, le trafic, l'importation et la culture.

En ce qui a trait aux types de drogue, dans les Prairies, le nombre d'adultes inculpés d'une infraction liée au cannabis compte pour 70 p. cent de toutes les infractions en matière de drogue

perpétrées en 1998, suivi par la cocaïne (21 p. cent) et les drogues diverses (9 p. cent). Moins de 1 p. cent des accusations portées contre des adultes en 1998 vise une infraction liée à l'héroïne.

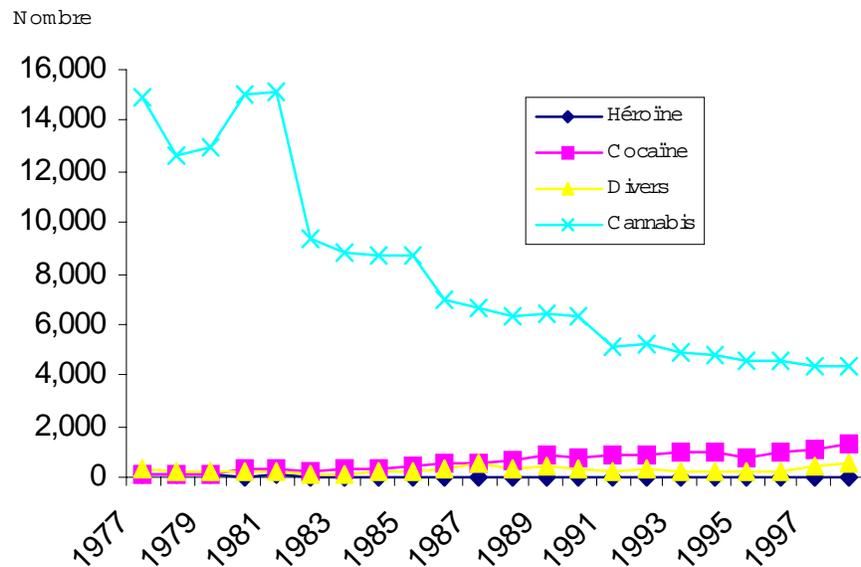
Les infractions liées à l'**héroïne** ont chuté, de 120 adultes inculpés en 1977 à 51 adultes inculpés en 1998 (-58 p. cent).

Le nombre d'infractions liées à la **cocaïne** a connu une hausse très importante; il est passé de 79 adultes inculpés à la fin des années 1970 pour atteindre son point culminant en 1993, alors que 1 019 adultes ont été inculpés (13 fois plus). Le nombre d'infractions a reculé de 21 p. cent en 1995 (pour atteindre 806 inculpés), mais il a atteint 1 279 adultes inculpés en 1998 (+59 p. cent).

Le nombre d'infractions liées au **cannabis** a fluctué entre la fin des années 1970 et le début des années 1980. À partir de 1981, le nombre d'adultes inculpés d'une infraction liée au cannabis a chuté de 71 p. cent, de 15 079 adultes inculpés en 1981 à 4 369 en 1998 (-71 p. cent).

En ce qui concerne les infractions liées à **diverses autres drogues**, leur nombre a chuté de 308 adultes accusés en 1977 à 115 en 1983. Le nombre a augmenté lentement pour atteindre 423 inculpations en 1989 (+268 p. cent) mais il a chuté à 216 adultes en 1995 (-49 p. cent). Le nombre a de nouveau augmenté au cours des dernières années. En 1998, 537 adultes ont été inculpés d'une infraction liée à diverses autres drogues, un niveau 2,5 fois plus élevé que celui de 1995.

Figure 1
Nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue, par type de drogue
Prairies, 1977 à 1998



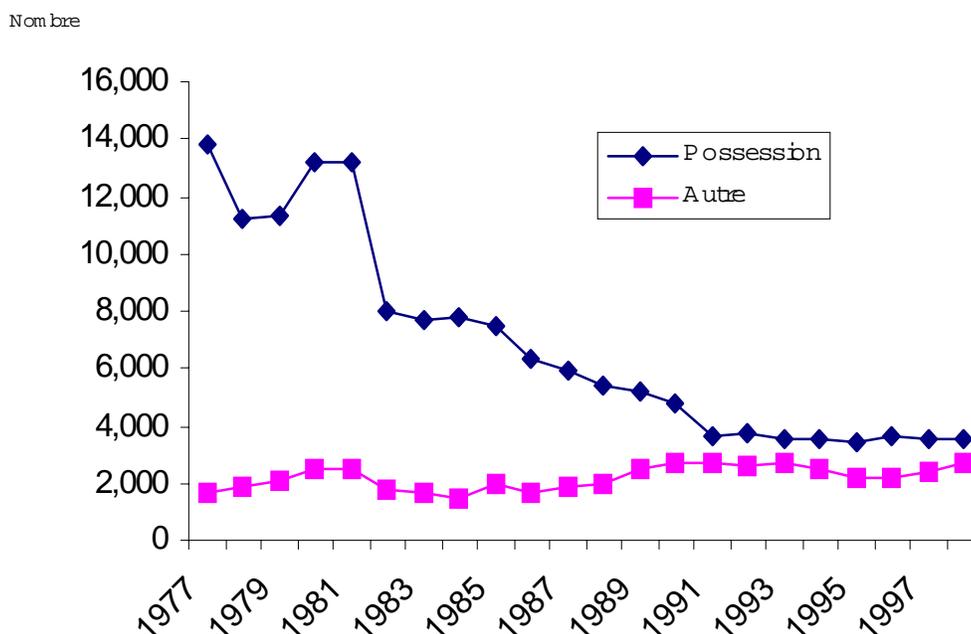
Source : Déclaration uniforme de la criminalité (DUC), Centre canadien de la statistique juridique.

En ce qui a trait à la nature de l'infraction, les infractions de **possession** de drogue ont compté pour plus de la moitié (56 p. cent) de toutes les accusations en matière de drogue portées contre des adultes en 1998; le **trafic** de drogue a compté pour 37 p. cent; la culture du cannabis pour 7 p. cent; l'importation de drogue a compté pour moins de 1 p. cent des infractions en matière de drogue signalées en 1998.

Le nombre d'adultes accusés de **possession** de drogue a fluctué depuis la fin des années 1970 jusqu'au début des années 1980. Leur nombre a connu un net recul en 1982 alors que 7 993 adultes ont été inculpés par rapport à 13 175 en 1981 (-39 p. cent). Depuis, le nombre d'inculpations a diminué pour atteindre 3 497 en 1998 (-56 p. cent).

Le nombre d'adultes accusés de **trafic** n'a pas cessé d'augmenter très lentement pendant toute la période visée; il est passé de 1 552 adultes inculpés en 1977 à 2 300 adultes inculpés en 1998 (+48 p. cent). Le nombre d'adultes inculpés d'importation de drogue est demeuré en dessous de 40 pour la période examinée. C'est en 1987 que le nombre le plus bas a été atteint, soit 5 adultes inculpés. Le nombre d'adultes inculpés d'une infraction de culture en 1998 (417) est cinq fois supérieur au nombre d'inculpés en 1977 (65).

Figure 2
Nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue, par type d'infraction
Prairies, 1977 à 1998



Source : Déclaration uniforme de la criminalité (DUC), Centre canadien de la statistique juridique.

Dans l'ensemble, le nombre **total** d'adultes accusés d'une infraction liée à la drogue dans les Prairies a chuté, de 15 454 à la fin des années 1970 à 6 236 en 1998. En règle générale, la tendance s'est stabilisée au cours des dernières années.

Soulignons que la tendance relative au nombre d'infractions signalées ne reflète peut-être pas le taux de consommation de la drogue puisque le nombre d'accusations dépend presque entièrement du zèle des corps policiers dans l'application de la loi.

Comparaison entre les données des corps policiers et les données des tribunaux

La présente partie ne vise que les données de la Saskatchewan, de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest (pour 1997/1998 seulement) puisque le Manitoba ne participe pas à l'Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes.

La comparaison entre le nombre d'adultes accusés par la police et le nombre d'affaires traitées par les cours criminelles provinciales repose sur l'hypothèse qu'une faible proportion d'accusés ne comparait pas pour diverses raisons, notamment la déjudiciarisation. Si c'était le cas, le nombre d'affaires de drogue traitées par les tribunaux devrait être légèrement inférieur au nombre d'inculpés.

Les données obtenues des cours provinciales de juridiction criminelle relatives à deux années (1996/1997 et 1997/1998) ont été comparées. Pour 1996/1997, 4 484 personnes ont été inculpées par la police dans les Prairies (Saskatchewan et Alberta) alors que les tribunaux provinciaux de juridiction criminelle des Prairies ont traité 4 234 affaires. Le rapport entre les deux chiffres était de 0,94, par rapport à 1,01 pour l'ensemble du Canada. Soulignons que le nombre peut être supérieur à 1 puisque la date de comparution n'est pas la même que celle de l'accusation portée par la police et certaines affaires portées devant les tribunaux découlaient peut-être d'accusations portées l'année précédente.

Toutefois, le résultat obtenu pour 1997/1998 a été légèrement différent. Il y a eu 4 691 inculpés par la police dans les Prairies (Saskatchewan, Alberta et Territoires du Nord-Ouest) alors que les tribunaux de juridiction pénale des Prairies ont traité 3 876 affaires. Il s'agit d'un ratio de 0,83, ce qui veut dire que pour 100 adultes inculpés par la police, les tribunaux de juridiction criminelle ont entendu 83 affaires. Dans le reste du Canada, le ratio était également inférieur, savoir de 0,68 p. cent. Nous ignorons les raisons pour lesquelles ces ratios sont inférieurs.

Enfin, pour chaque 100 adultes inculpés dans les Prairies, en moyenne, le nombre d'affaires entendues par les tribunaux est d'environ 67, un taux légèrement inférieur à celui du Canada (85). Toutefois, le nombre réel peut varier énormément, soit de 40 à 100 selon l'administration en cause.

Méthode de projection

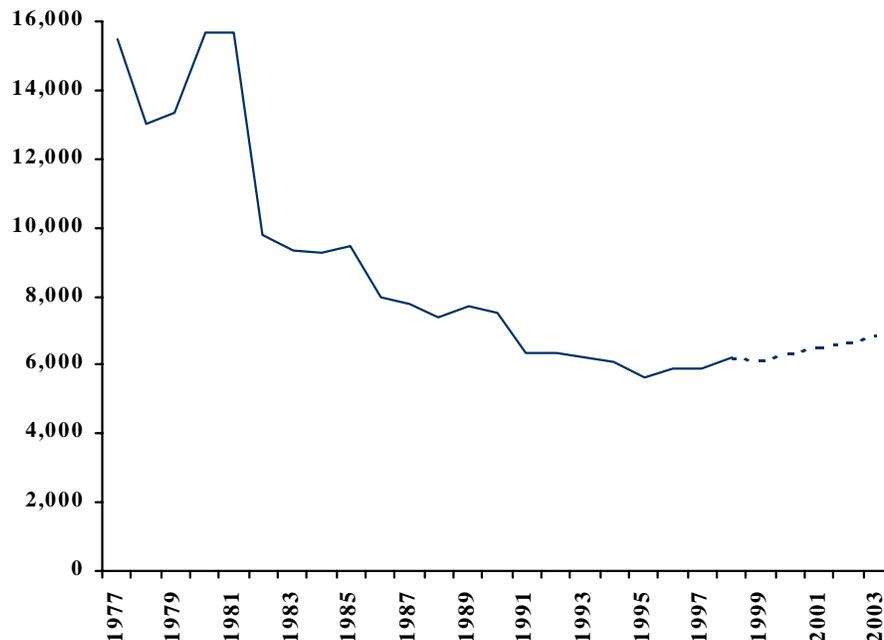
La méthode statistique retenue est la **méthode d'extrapolation à deux paramètres par lissage exponentiel de Holt**. La méthode consiste à définir la tendance continue relative aux infractions en matière de drogues pour les années pour lesquelles nous disposons de données, soit de 1977 à 1998, et d'extrapoler pour les années de 1999 à 2003. Il faut calculer les moyennes mobiles des données historiques. Cette méthode est fondée sur tous les points de données passés, mais elle accorde plus de valeur aux années les plus récentes. Par conséquent, les caractéristiques des infractions en matière de drogue au cours des dernières années (par exemple, de 1994 à 1998) influenceront davantage sur la détermination de la tendance future.

Résultats de la projection (Figure 3, Annexe 3)

L'analyse des données historiques comprend des profils distincts fondés sur le type de drogue et la nature de l'infraction. Toutefois, la projection ne vise que le nombre total d'affaires à cause uniquement des petits nombres obtenus dans plusieurs provinces et territoires après la ventilation des données.

La projection par extrapolation révèle que le nombre d'adultes accusés par la police dans les Prairies connaîtra une légère hausse au cours des cinq prochaines années. Selon l'estimation sur 5 ans, le nombre total d'inculpés adultes augmentera d'environ 12 p. cent, soit de 6 236 adultes inculpés en 1998 à 6 863 en 2003.

Figure 3
Nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue
Prairies, réel (1977 à 1998) et projeté (1999 à 2003)



Source : Déclaration uniforme de la criminalité (DUC), Centre canadien de la statistique juridique.

ANNEXES

Tableau 1
Nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue, par type de drogue
Prairies, 1977 à 1998

Année	Héroïne	Cocaïne	Divers	Cannabis	Total
1977	120	79	308	14 947	15 454
1978	89	66	270	12 618	13 043
1979	76	155	177	12 917	13 325
1980	29	322	249	15 062	15 662
1981	60	310	196	15 079	15 645
1982	25	271	141	9 347	9 784
1983	27	327	115	8 833	9 302
1984	20	342	167	8 719	9 248
1985	16	412	263	8 737	9 428
1986	13	582	372	7 011	7 978
1987	8	514	574	6 676	7 772
1988	16	615	379	6 364	7 374
1989	28	905	423	6 372	7 728
1990	7	813	319	6 348	7 487
1991	15	924	260	5 144	6 343
1992	3	862	276	5 227	6 368
1993	40	1 019	263	4 922	6 244
1994	14	1 017	261	4 771	6 063
1995	17	806	216	4 578	5 617
1996	35	955	263	4 622	5 875
1997	44	1 112	433	4 324	5 913
1998	51	1 279	537	4 369	6 236

Source : Déclaration uniforme de la criminalité (DUC) Centre canadien de la statistique juridique.

Tableau 2
Nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue, par type d'infraction
Prairies, 1977 à 1998

Année	Possession	Trafic	Importation	Culture	Total
1977	13 821	1 552	16	65	15 454
1978	11 215	1 725	34	69	13 043
1979	11 284	1 979	32	30	13 325
1980	13 196	2 404	21	41	15 662
1981	13 175	2 402	18	50	15 645
1982	7 993	1 738	15	38	9 784
1983	7 640	1 597	23	42	9 302
1984	7 765	1 403	32	48	9 248
1985	7 478	1 892	12	46	9 428
1986	6 303	1 617	12	46	7 978
1987	5 937	1 766	5	64	7 772
1988	5 447	1 818	21	88	7 374
1989	5 200	2 418	9	101	7 728
1990	4 821	2 501	37	128	7 487
1991	3 657	2 490	11	185	6 343
1992	3 753	2 438	6	171	6 368
1993	3 541	2 450	6	247	6 244
1994	3 571	2 245	7	240	6 063
1995	3 457	1 955	8	197	5 617
1996	3 672	1 995	6	202	5 875
1997	3 496	2 091	14	312	5 913
1998	3 497	2 300	22	417	6 236

Source : Déclaration uniforme de la criminalité (DUC), Centre canadien de la statistique juridique.

Tableau 3
Projections du nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue
Prairies, 1999 à 2003

Année	Nombre prévu
1999	6 164
2000	6 340
2001	6 514
2002	6 688
2003	6 863

Projections préparées par la Division de la recherche et de la statistique, ministère de la Justice du Canada.